

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

Château de Ségure  
65240 ARREAU

N° 2017-148

Envoyé en préfecture le 02/01/2018  
Reçu en préfecture le 02/01/2018  
Affiché le 02/01/2018  
ID : 065-246500573-20171220-2017\_148-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre, à 17H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	54
Dont 3 procurations	
Votes pour : 54	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	13 décembre 2017

**Présents votants (51)** : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Brnard, GALAUP Dominique, FERRAS Marie-Christine, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, GAY Eric, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel

**Présents non votant (5)** : DILHET Sylvie, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, SERMET André, MILLET Michel

**Titulaires absents (10)** : PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, BRUN Jean, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, BALAGNA Patrice, ROCHER Jacques, ROBIN Isabelle, FOURCADE Dominique

**Procurations (3)** : Jean-Claude TREY à Thierry VIDAL  
Maryse DELCASSO à Nadine DESMARAIS  
Pierre FORGUE à Jean-Henri MIR

Monsieur Olivier CARTAN a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président présente la convention proposée par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour la mise à disposition des locaux dans lesquels la Communauté de Communes Aure Louron a installé son siège social : Château Ségure, 2 avenue Calamun 65240 ARREAU.

Cette convention est convenue pour une durée de 1 an à compter de la signature, renouvelable de façon expresse.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

**OBJET** : Convention de mise à disposition de locaux

- Approuve la convention dont le Président a donné lecture ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président,  
Philippe CARRERE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a large, sweeping initial 'P' on the left and a smaller, stylized signature on the right.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU